

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)

COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR (05200)

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



ANNEXE 5 DU RAPPORT DE PRESENTATION AVIS CDPENAF EMIS LE 22 AOUT 2019

Élaboration du PLU arrêtée le :/..../.....

Élaboration du PLU approuvée le :/..../.....

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité
Av. de la Clapière, 1, Rés. la Croisée des Chemins
05200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80 – Mail : contact@alpicite.fr

PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction départementale
des territoires

Service de l'Aménagement Soutenable
Unité Urbanisme et Risques

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DE LA
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE
PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS,
AGRICILES ET FORESTIERS**

Réunion du 20 août 2019

Gap, le **22 AOÛT 2019**

Affaire suivie par : Eric BARTHE-LAVAIL
eric.barthe-lavail@hautes-alpes.gouv.fr
Téléphone 04 92 40 36 35
Télécopie 04 92 40 35 83

Objet : Avis de la CDPENAF sur l'élaboration du plan local
d'urbanisme de SAINT-SAUVEUR – projet d'évolution avant
approbation

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Hautes-Alpes (CDPENAF), au terme du procès-verbal et de ses délibérations en date du 20 août 2019 prises sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves LECORDIX, Directeur Départemental adjoint des Territoires, représentant Madame la Préfète ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L 112-1-1 et D 112-1-11 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L 153-16 du code de l'urbanisme ;

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et notamment l'article 25 ;

VU le décret N°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret N°2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux Commissions Départementales et Interdépartementales de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en métropole ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-224-7 du 31 juillet 2015 portant création de la composition de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Hautes-Alpes ;

VU l'arrêté n°05-2019-08-01-001 du 1^{er} août 2019 portant subdélégation de signature de Monsieur Pierre-Yves LECORDIX, directeur départemental adjoint des territoires à certains agents de la DDT dont Madame Lucienne BALLANGÉ, adjointe au directeur départemental des territoires ;

VU le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de SAINT-SAUVEUR ;

VU l'avis favorable de la CDPENAF du 28 mars 2018 sur le PLU arrêté de la commune de SAINT SAUVEUR avec la prescription de mettre en zone agricole les parties de zone d'urbanisation projetée impactant la zone de vigilance agricole suivantes :

- Le Coin Bas (1 700 m²),
- Le Coin Haut (1 900 m²),
- Roland (1 900 m²),
- Les Charniers (1 000 m²),
- Les Augustins (900 m²).

CONSIDÉRANT :

QUE la commune propose de faire évoluer son PLU avant approbation en :

- reclassant en zone agricole environ 10000m² de zone urbaine ou à urbaniser de son projet arrêté, respectant notamment la totalité de la prescription de la CDPENAF du 28 mars 2019.

- reclassant environ 8500m² de zone agricole et naturelle en zone urbaine ou à urbaniser mais sur des terrains qui ne sont pas identifiés dans la carte de vigilance agricole

ÉMET

un avis favorable à l'unanimité sur les nouvelles propositions de la commune.

Pour la Préfète et par délégation,
le directeur départemental adjoint des territoires



Pierre-Yves LECORDIX